



Référentiel Officiel

Fourni par Educentre, le copilote des apprenants
et des professionnels de la formation

<https://educentre.fr>

REFERENTIEL D'ÉVALUATION DU TITRE PROFESSIONNEL

Technicien réseaux IP

Niveau 4

Site : <http://travail-emploi.gouv.fr/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TRI	RE	TP-00496	05	24/12/2020	11/01/2021	1/30

1. Références de la spécialité

Intitulé du titre professionnel : Technicien réseaux IP

Sigle du titre professionnel : TRI

Niveau : 4 (Cadre national des certifications 2019)

Code(s) NSF : 326r - Assistance informatique, maintenance de logiciels et réseaux-

Code(s) ROME : I1307, I1401

Formacode : 24260, 24231

Date de l'arrêté : 17/12/2020

Date de parution au JO de l'arrêté : 24/12/2020

Date d'effet de l'arrêté : 13/05/2021

2. Modalités d'évaluation du titre professionnel

(Arrêté du 22 décembre 2015 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi)

2.1. Les compétences des candidats par VAE ou issus d'un parcours continu de formation pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :

- a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- d) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TRI	RE	TP-00496	05	24/12/2020	11/01/2021	3/30

2.2. Les compétences des candidats issus d'un parcours d'accès par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :

- a) Du livret de certification au cours d'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé. Cet entretien se déroule en fin de session du dernier CCP.

2.3. Les compétences des candidats pour l'accès aux CCP sont évaluées par un jury au vu :

- a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

2.4. Les compétences des candidats issus d'un parcours continu de formation ou justifiant d'un an d'expérience dans le métier visé pour l'accès aux certificats complémentaires de spécialisation (CCS) sont évaluées par un jury au vu :

- a) Du titre professionnel obtenu.
- b) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- c) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- d) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- e) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice de l'activité du CCS visé.

Chaque modalité d'évaluation, identifiée dans le RE comme partie de la session du titre, du CCP ou du CCS, est décrite dans le dossier technique d'évaluation. Celui-ci précise les modalités et les moyens de mise en œuvre de l'épreuve pour le candidat, le jury, et le centre organisateur.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TRI	RE	TP-00496	05	24/12/2020	11/01/2021	4/30

3 Dispositif d'évaluation pour la session du titre professionnel TRI

3.1. Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	<p>Connecter un équipement numérique au réseau IP Intervenir sur le câblage de l'infrastructure locale Installer et configurer les équipements réseau Mettre en place un serveur de données Intervenir dans un domaine ActiveDirectory Intervenir sur des solutions IP domotiques ou vidéo Installer et maintenir un système de téléphonie IP</p>	02 h 25 min	<p>La mise en situation professionnelle se déroule en deux phases. En phase 1, hors de la présence du jury, le candidat répond à des demandes de configuration sur des serveurs virtuels, configure un équipement numérique et prépare un équipement actif . Cette phase dure 1 h 30. Avant la phase 2, le candidat dispose de 10 minutes pour prendre en compte le schéma du plateau technique et les demandes qui lui seront soumises. Cette préparation s'effectue dans une salle surveillée. En phase 2 face au jury, le candidat ajoute l'équipement actif qu'il a préparé sur le plateau technique, puis répond à différentes demandes correspondant aux compétences :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Connecter un équipement numérique au réseau IP. - Intervenir sur le câblage de l'infrastructure locale - Intervenir sur des solutions IP domotiques ou vidéo - Installer et maintenir un système de téléphonie IP. <p>Cette phase dure 45 minutes.</p>
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Entretien technique 	<p>Connecter un équipement numérique au réseau IP Intervenir sur le câblage de l'infrastructure locale Installer et configurer les équipements réseau Intervenir sur un réseau d'entreprise sécurisé Mettre en place un serveur de données Intervenir dans un domaine ActiveDirectory Intervenir sur des solutions IP domotiques ou vidéo Installer et maintenir un système de téléphonie IP</p>	00 h 30 min	<p>L'entretien technique se déroule après la mise en situation professionnelle et après le questionnaire professionnel. Le jury s'appuie sur les résultats du questionnaire professionnel et sur le document traçant les interventions de la première phase de la mise en situation.</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Questionnaire professionnel 	<p>Intervenir sur le câblage de l'infrastructure locale Intervenir sur un réseau d'entreprise sécurisé</p>	00 h 30 min	<p>Le candidat répond à un questionnaire et l'imprime.</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Questionnement à partir de production(s) 	Sans objet		

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TRI	RE	TP-00496	05	24/12/2020	11/01/2021	5/30

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Entretien final		00 h 20 min	Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel. Cet entretien dure 20 minutes.
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		03 h 45 min	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

Lors de la première phase, le candidat prépare un équipement qu'il remettra au surveillant.

Pour le travail sur les machines virtuelles, il dispose de consignes pour tracer ses interventions, telles que des copies d'écran ou des réponses à des questions. Il insère ces éléments dans un document qu'il imprime. Ce document sera remis au jury pour l'entretien technique.

La deuxième phase se déroule en présence du jury sur le plateau technique.

Le candidat insère l'équipement qu'il a préparé sur le plateau technique puis le jury lui soumet des demandes (assistance, dépannage, mises en œuvre) et l'observe.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TRI	RE	TP-00496	05	24/12/2020	11/01/2021	6/30

3.2. Critères d'évaluation des compétences professionnelles

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Intervenir sur un réseau IP					
Connecter un équipement numérique au réseau IP	Les ressources distantes sont accessibles depuis la tablette ou le poste de travail Le téléphone permet d'effectuer un appel L'objet connecté est accessible Les mesures élémentaires de sécurité ont été respectées Les tests sont réalisés de manière logique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Intervenir sur le câblage de l'infrastructure locale	Les équipements ajoutés au réseau sont raccordés Les tests sont réalisés de manière logique Les normes en vigueur sont respectées Les règles d'identification sont respectées	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Installer et configurer les équipements réseau	Les équipements sans fil ont accès aux ressources distantes Les équipements filaires ont accès aux ressources distantes Les tests sont réalisés de manière logique L'installation modifiée est conforme au schéma du réseau	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Intervenir sur un réseau d'entreprise sécurisé	La nouvelle fonctionnalité est disponible La connexion VPN de l'utilisateur est opérationnelle La politique de sécurité de l'entreprise est respectée	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Installer et maintenir des solutions VDI (Voix Données Images)					
Mettre en place un serveur de données	Les ressources partagées sont accessibles La politique de sécurité de l'entreprise est respectée Le serveur est sécurisé	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Intervenir dans un domaine ActiveDirectory	L'équipement est intégré au domaine L'utilisateur est ajouté Les droits d'accès sont conformes à la politique de l'entreprise L'imprimante est disponible pour les utilisateurs	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TRI	RE	TP-00496	05	24/12/2020	11/01/2021	7/30

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Intervenir sur des solutions IP domotiques ou vidéo	L'objet connecté est relié au réseau Les données sont reçues sur le serveur ou contrôleur local Les recommandations du constructeur sont respectées Les recommandations de sécurité sont appliquées Les tests sont réalisés de manière logique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Installer et maintenir un système de téléphonie IP	Les téléphones sont fonctionnels La demande de configuration est satisfaite Les tests sont réalisés de manière logique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Obligations réglementaires le cas échéant :					

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TRI	RE	TP-00496	05	24/12/2020	11/01/2021	8/30

3.3. Évaluation des compétences transversales

Les compétences transversales sont évaluées au travers des compétences professionnelles.

Compétences transversales	Compétences professionnelles concernées
Mettre en oeuvre une démarche de résolution de problème	Connecter un équipement numérique au réseau IP
	Installer et configurer les équipements réseau
	Installer et maintenir un système de téléphonie IP
	Intervenir sur des solutions IP domotiques ou vidéo
	Intervenir sur le câblage de l'infrastructure locale
	Intervenir sur un réseau d'entreprise sécurisé
	Mettre en place un serveur de données

4. Conditions de présence et d'intervention du jury propre au titre TRI

4.1. Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 01 h 45 min

4.2. Protocole d'intervention du jury :

Le jury est présent pour la deuxième phase de la mise en situation professionnelle.

Il observe le candidat et remplit la grille d'évaluation des compétences.

Il mène ensuite l'entretien technique.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

4.3. Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

5. Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session titre

L'épreuve de questionnaire professionnel et la première phase de la mise en situation professionnelle sont réalisées sous surveillance.

La présence d'un surveillant est indispensable pendant toute la durée de ces épreuves.

La présence du surveillant est également requise pendant le temps de préparation des candidats avant la phase 2 de la mise en situation professionnelle.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TRI	RE	TP-00496	05	24/12/2020	11/01/2021	9/30

REFERENTIEL D'ÉVALUATION DES CERTIFICATS DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES

Technicien réseaux IP

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TRI	RE	TP-00496	05	24/12/2020	11/01/2021	11/30

CCP

Intervenir sur un réseau IP

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Connecter un équipement numérique au réseau IP Intervenir sur le câblage de l'infrastructure locale Installer et configurer les équipements réseau	01 h 40 min	La mise en situation professionnelle se déroule en deux phases. En phase 1, hors de la présence du jury, le candidat configure un équipement numérique et prépare un équipement actif . Cette phase dure 1 h 00. Avant la phase 2, le candidat dispose de 10 minutes pour prendre en compte le schéma du plateau technique et les demandes qui lui seront soumises. Cette préparation s'effectue dans une salle surveillée. En phase 2 face au jury, le candidat ajoute l'équipement actif qu'il a préparé sur le plateau technique, puis répond à différentes demandes correspondant aux compétences : - Connecter un équipement numérique au réseau IP. - Intervenir sur le câblage de l'infrastructure locale. Cette phase dure 30 minutes.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Intervenir sur le câblage de l'infrastructure locale Installer et configurer les équipements réseau Intervenir sur un réseau d'entreprise sécurisé	00 h 30 min	L'entretien technique se déroule après la mise en situation professionnelle et après le questionnaire professionnel. Le jury s'appuie sur les résultats du questionnaire professionnel et sur le document traçant les interventions de la première phase de la mise en situation.
▪ Questionnaire professionnel	Intervenir sur le câblage de l'infrastructure locale Intervenir sur un réseau d'entreprise sécurisé	00 h 30 min	Le candidat répond à un questionnaire et l'imprime.
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet	00 h 00 min	Sans objet
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		02 h 40 min	

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TRI	RE	TP-00496	05	24/12/2020	11/01/2021	13/30

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

Lors de la première phase, le candidat prépare un équipement qu'il remettra au surveillant.

Pour le travail sur les machines virtuelles, il dispose de consignes pour tracer ses interventions, telles que des copies d'écran ou des réponses à des questions. Il insère ces éléments dans un document qu'il imprime. Ce document sera remis au jury pour l'entretien technique.

La deuxième phase se déroule en présence du jury sur le plateau technique.

Le candidat insère l'équipement qu'il a préparé sur le plateau technique puis le jury lui soumet des demandes (assistance, dépannage, mises en œuvre) et l'observe.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TRI	RE	TP-00496	05	24/12/2020	11/01/2021	14/30

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Intervenir sur un réseau IP

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 01 h 10 min

Protocole d'intervention du jury :

Le jury est présent pour la deuxième phase de la mise en situation professionnelle.

Il observe le candidat et remplit la grille d'évaluation des compétences

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

L'épreuve de questionnaire professionnel et la première phase de la mise en situation professionnelle sont réalisées sous surveillance.

La présence d'un surveillant est indispensable pendant toute la durée de ces épreuves.

La présence du surveillant est également requise pendant le temps de préparation des candidats avant la phase 2 de la mise en situation professionnelle.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TRI	RE	TP-00496	05	24/12/2020	11/01/2021	15/30

CCP

Installer et maintenir des solutions VDI (Voix Données Images)

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Mettre en place un serveur de données Intervenir dans un domaine ActiveDirectory Intervenir sur des solutions IP domotiques ou vidéo Installer et maintenir un système de téléphonie IP	01 h 10 min	La mise en situation professionnelle se déroule en deux phases. En phase 1, hors de la présence du jury, le candidat répond à des demandes de configuration sur des serveurs virtuels. Cette phase dure 30 minutes. Avant la phase 2, le candidat dispose de 10 minutes pour prendre en compte le schéma du plateau technique et les demandes qui lui seront soumises. Cette préparation s'effectue dans une salle surveillée. En phase 2 face au jury, le candidat répond à différentes demandes correspondant aux compétences : - Intervenir sur des solutions IP domotiques ou vidéo - Installer et maintenir un système de téléphonie IP. Cette phase dure 30 minutes.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Mettre en place un serveur de données Intervenir dans un domaine ActiveDirectory	00 h 30 min	L'entretien technique se déroule après la mise en situation professionnelle. Le jury s'appuie sur le document traçant les interventions de la première phase de la mise en situation.
▪ Questionnaire professionnel	Sans objet		Sans objet
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		01 h 40 min	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TRI	RE	TP-00496	05	24/12/2020	11/01/2021	17/30

Lors de la première phase, le candidat travaille sur les machines virtuelles, il dispose de consignes pour tracer ses interventions, telles que des copies d'écran ou des réponses à des questions. Il insère ces éléments dans un document qu'il imprime. Ce document sera remis au jury pour l'entretien technique.

La deuxième phase se déroule en présence du jury sur le plateau technique.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TRI	RE	TP-00496	05	24/12/2020	11/01/2021	18/30

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Installer et maintenir des solutions VDI (Voix Données Images)

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 01 h 10 min

Protocole d'intervention du jury :

Le jury est présent pour la deuxième phase de la mise en situation professionnelle.

Il observe le candidat et remplit la grille d'évaluation des compétences

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

La première phase de la mise en situation professionnelle est réalisée sous surveillance.

La présence du surveillant est également requise pendant le temps de préparation des candidats avant la phase 2 de la mise en situation professionnelle.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TRI	RE	TP-00496	05	24/12/2020	11/01/2021	19/30

Annexe 1

Plateau technique d'évaluation

Technicien réseaux IP

Locaux

Modalité d'évaluation	Désignation et description des locaux	Observations
Mise en situation professionnelle	Pour la phase 1 hors jury (salle 1) : <ul style="list-style-type: none"> • une salle surveillée Pour la phase 2 face au jury (salle 2) : <ul style="list-style-type: none"> • Un espace isolé pour chaque plateau technique ; • Une salle surveillée pour les candidats en attente. 	Locaux équipés aux normes de sécurité et de prévention. La salle 1 est équipée d'un PC par candidat. Le PC permet la virtualisation. Les PC ont accès à une imprimante et pas à internet. La salle 2 est équipée du plateau technique complet. Une salle pour 4 candidats.
Questionnaire professionnel	Une salle surveillée.	La salle comprend un poste bureautique par candidat et l'accès à une imprimante. Les postes n'ont pas accès à internet.
Entretien final	Un local fermé équipé au minimum d'une table et trois chaises.	Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TRI	RE	TP-00496	05	24/12/2020	11/01/2021	21/30

Ressources (pour un candidat)

Certaines ressources peuvent être partagées par plusieurs candidats.

Leur nombre est indiqué dans la colonne « Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve »

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
Postes de travail	1	Sur chaque plateau technique un poste de travail pour le candidat.	4	Le poste de travail peut être virtualisé.
	1	Pour la phase 1 de la mise en situation professionnelle et pour le questionnaire.	1	Le poste de travail doit permettre de virtualiser des OS serveurs Microsoft.
Machines	1	lpx	4	Ce matériel peut être virtualisé
	1	Routeurs Lan/Lan.	4	Le routeur doit permettre le routage InterVlans..
	1	Switch administrable du plateau technique	4	Le switch doit avoir un port PoE. Si ce switch est de niveau 3, le routeur inter vlans n'est pas requis.
	1	Point d'accès Wifi	4	Sans objet
	1	Un équipement de vidéo-surveillance simple (1 caméra et un contrôleur NVR).	4	La caméra doit avoir les deux possibilités de connexion : filaire et sans-fil. Elle doit avoir une alimentation indépendante et la possibilité d'être alimentée par un port PoE (power over Ethernet). Le contrôleur NVR doit disposer d'au moins un port PoE.
	1	Switch administrable	1	Pour la phase 1 de la mise en situation professionnelle

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TRI	RE	TP-00496	05	24/12/2020	11/01/2021	22/30

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
Outils / Outillages	1	Téléphone numérique ou analogique compatible avec l'équipement ipbx.	4	Sans objet
Équipements	1	Une baie de brassage avec un bandeau permettant de connecter tous les équipements du plateau technique.	4	Des opérations de brassage, dé-brassage pourront être demandées au candidat. La baie doit donc être accessible, et réservée aux équipements du plateau technique.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TRI	RE	TP-00496	05	24/12/2020	11/01/2021	23/30

ANNEXE 2

CORRESPONDANCES DU TP

Le titre professionnel Technicien réseaux IP est composé de certificats de compétences professionnelles (CCP) dont les correspondances sont :

Technicien(ne) Réseaux et Télécommunications d'Entreprise Arrêté du 26/11/2015		Technicien réseaux IP Arrêté du 17/12/2020	
CCP	Exploiter le réseau informatique et de télécommunications d'entreprise	CCP	Intervenir sur un réseau IP
CCP	Installer et mettre en service des systèmes de réseaux et de télécommunications d'entreprise	CCP	Aucune correspondance
CCP	Maintenir sur site ou à distance le réseau informatique et de télécommunications d'entreprise et contribuer à le faire évoluer	CCP	Aucune correspondance
CCP	Aucune correspondance	CCP	Installer et maintenir des solutions VDI (Voix Données Images)

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TRI	RE	TP-00496	05	24/12/2020	11/01/2021	25/30

Annexe 3

Glossaire des modalités d'évaluation du référentiel d'évaluation (RE)

Mise en situation professionnelle

Il s'agit d'une reconstitution qui s'inspire d'une situation professionnelle représentative de l'emploi visé par le titre. Elle s'appuie sur le plateau technique d'évaluation défini dans l'annexe 1 du référentiel d'évaluation.

Présentation d'un projet réalisé en amont de la session

Lorsqu'une mise en situation professionnelle est impossible à réaliser, il peut y avoir présentation d'un projet réalisé dans le centre de formation ou en entreprise. Dans cette hypothèse, le candidat prépare ce projet en amont de la session. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant la présentation du projet réalisé en amont de la session » mentionne en quoi consiste ce projet.

Entretien technique

L'entretien technique peut être prévu par le référentiel d'évaluation. Sa durée et son périmètre de compétences sont précisés. Il permet si nécessaire d'analyser la mise en situation professionnelle et/ou d'évaluer une (des) compétence(s) particulière(s).

Questionnaire professionnel

Il s'agit d'un questionnaire écrit passé sous surveillance. Cette modalité est nécessaire pour certains métiers lorsque la mise en situation ne permet pas d'évaluer certaines compétences ou connaissances, telles des normes de sécurité. Les questions peuvent être de type questionnaire à choix multiples (QCM), semi-ouvertes ou ouvertes.

Questionnement à partir de production(s)

Il s'agit d'une réalisation particulière (dossier, objet...) élaborée en amont de la session par le candidat, pour évaluer certaines des compétences non évaluables par la mise en situation professionnelle. Elle donne lieu à des questions spécifiques posées par le jury. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) » mentionne en quoi consiste/nt cette/ces production(s).

Entretien final

Il permet au jury de s'assurer, que le candidat possède :

La compréhension et la vision globale du métier quel qu'en soit le contexte d'exercice ;

La connaissance et l'appropriation de la culture professionnelle et des représentations du métier.

Lors de l'entretien final, le jury dispose de l'ensemble du dossier du candidat, dont son dossier professionnel.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TRI	RE	TP-00496	05	24/12/2020	11/01/2021	27/30

Reproduction interdite

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque."

